

## AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

# AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par la greffière-trésorière de la susdite municipalité que,

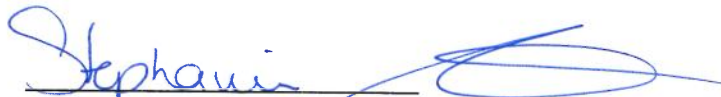
Le Conseil de cette Municipalité, à une séance tenue le 8 mai mai 2025, a approuvé le règlement portant le numéro 554, qui a pour titre :

*« Règlement décrétant l'exécution de travaux de construction d'une piste à rouleaux au montant de 457 311 \$ et un emprunt équivalent remboursable en vingt (20) ans »*

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la Municipalité, situé au 134, rue Principale à Saint-Anselme, aux heures normales de bureau.

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**Donné à Saint-Anselme ce 4<sup>e</sup> jour du mois de juin 2025**


  
Stéphanie Bélanger  
Greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidante à Saint-Anselme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le règlement n°437, soit le règlement relatif aux modalités de publication des avis publics, dans le vestibule de la mairie localisé au 134 rue Principale ainsi que sur le site internet entre 11 et 17 heures de l'après-midi, le 4<sup>e</sup> jour du mois de juin 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de juin 2025.

  
Stéphanie Bélanger  
Greffière-trésorière